

# Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France

Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et de la validation du CSRPN

## **Partenaires du projet**

L'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France (ARB îdF), avec l'appui technique de la Délégation d'Île-de-France de la Ligue de Protection des Oiseaux et le soutien financier du Conseil régional d'Île-de-France et de la DRIEE d'Île-de-France

## **Coordination et animation du projet**

Lucile DEWULF (ARB îdF)

## **Compilation de données et pré-évaluations**

Lucile DEWULF (ARB îdF) et Maxime Zucca (ARB îdF)

## **Rédaction du document**

Lucile DEWULF (ARB îdF)

## **Relecture**

Maxime Zucca (ARB îdF)

## **Comité d'experts régionaux sollicités pour l'exercice d'évaluation**

Gérard BAUDOIN (Association de sauvegarde de l'environnement d'Épône), Julien BOTTINELLI (naturaliste), David LALOI (LPO IDF), Laurent LAVAREC (LPO mission rapaces), Pierre LE MARECHAL (naturaliste), Guilhem LESAFFRE (LPO IDF), Christian LETOURNEAU (Centre d'Étude de Rambouillet et de sa Forêt), Grégoire LOÏS (CESCO/MNHN), Frédéric MALHER (LPO IDF), Jean-Philippe SIBLET (ANVL), Gilles TOURATIER (NaturEssonne) et Maxime ZUCCA (ARB îdF).

## **Auditeur externe**

Lucile DEWULF (ARB îdF)

**Date de la dernière évaluation : 2011**

## Table des matières

Introduction.....	3
Approche partenariale et évaluation collégiale .....	3
Liste des contributeurs.....	4
Principes d'analyse .....	5
Période de référence.....	5
Catégories de la Liste rouge .....	5
Non applicable [NA].....	6
Régionalement éteintes [RE].....	6
Données insuffisantes [DD].....	7
Quasi menacé [NT] et Préoccupation mineure [LC].....	7
Les espèces menacées : En danger critique [CR], En danger [EN], Vulnérable [VU].....	7
Les critères de la méthodologie UICN et leur application aux oiseaux nicheurs .....	7
[A] Réduction de la population.....	7
[B] Répartition géographique.....	8
[C] Petite population et déclin .....	8
[D] Population très petite et restreinte.....	8
[E] Analyse quantitative .....	9
Pré-évaluation .....	10
Documents produits.....	10
Démarche de la pré-évaluation.....	10
Ajustement des statuts .....	11
Résultats.....	12
Résultats généraux .....	12
Les espèces nouvellement évaluées .....	13
Les espèces Régionalement éteintes [RE] .....	13
Les espèces En danger critique [CR].....	14
Les espèces En danger [EN].....	15
Les espèces Vulnérables [VU].....	15
Les espèces Quasi menacées [NT].....	17
Les espèces en Préoccupation mineure [LC] .....	18
Les espèces en Données insuffisantes [DD] .....	19
Tableaux récapitulatifs .....	21
Références bibliographiques.....	33

# Introduction

## ***Approche partenariale et évaluation collégiale***

L'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF), dans le cadre de sa mission d'évaluation de l'état de santé de la biodiversité francilienne, a à cœur de proposer aux acteurs de la région des indicateurs permettant de mieux prendre en compte et comprendre les enjeux et menaces qui pèsent sur la faune, la flore et les habitats franciliens.

Les Listes rouges régionales faisant partie des outils pouvant être mis à disposition du plus grand nombre, l'ARB îdF a souhaité actualiser celle concernant les oiseaux nicheurs d'Île-de-France, dont la précédente évaluation date de 2011.

Le coordinateur régional du projet est l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France. Ce travail a été effectué en partenariat avec le Centre ornithologique d'Île-de-France (Corif), entretemps devenu LPO IDF. Pour composer le comité d'évaluation, une partie des experts de la précédente version a été contactée, ainsi que d'autres naturalistes pouvant apporter un regard pertinent sur la situation de l'avifaune francilienne. Les personnes qui ont répondu par l'affirmative ont été intégrées au comité d'évaluation. Elles sont présentes à titre individuel ou en tant que bénévoles ou salariés de structures naturalistes : Gérard BAUDOIN (Association de sauvegarde de l'environnement d'Épône), Julien BOTTINELLI (naturaliste), David LALOI (LPO IDF), Laurent LAVAREC (LPO mission rapaces), Pierre LE MARECHAL (naturaliste), Guilhem LESAFFRE (LPO IDF), Christian LETOURNEAU (Centre d'Etude de Rambouillet et de sa Forêt), Grégoire LOÏS (Vigie-Nature/AFB), Frédéric MALHER (LPO IDF), Jean-Philippe SIBLET (ANVL), Gilles TOURATIER (NaturEssonne) et Maxime ZUCCA (ARB îdF).

La compilation de données a été effectuée par Lucile DEWULF (ARB îdF). Les données franciliennes du STOC ont été fournies par Irène ANGLADE (LPO IDF) et les tendances (2004-2014) qui en sont issues ont été analysées par Audrey MURATET (ARB îdF). Les effectifs des populations franciliennes reprennent les informations recueillies pour la réalisation de l'Atlas des oiseaux nicheurs 2016 et mis à disposition par Frédéric MALHER. Les travaux de pré-analyse et de préparation de l'évaluation ont été réalisés par Lucile DEWULF et Maxime ZUCCA. La partie logistique (élaboration du comité d'experts, organisation des réunions et synthèses) et l'expertise de la méthodologie à employer a été effectuée par Lucile DEWULF.

Une réunion du comité d'évaluation a été organisée afin d'évaluer les risques d'extinction des oiseaux nicheurs d'Île-de-France, le 19 novembre 2016. Une présentation succincte de la méthode a été effectuée, puis les espèces présentes en Île-de-France ont été passées en revue pour se voir actualiser leur statut, selon les recommandations de l'UICN. Suite à cette réunion, quelques informations devaient être collectées pour confirmer certains statuts attribués.

Pour la suite des travaux, il a été décidé avec le comité d'évaluation de continuer les discussions par courriels, notamment pour l'ajustement régional.

Suite à la publication, le 20 mars 2018, des derniers résultats du STOC par le Muséum national d'Histoire naturelle, annonçant un déclin important et accentué ces dernières années des oiseaux spécialistes des milieux agricoles, nous avons décidé, avec le comité d'experts, de recalculer les tendances régionales en incluant l'année 2017 (2004-2017 et 2007-2017) afin de voir si cela pouvait modifier le statut de certaines espèces. Ces tendances ont été calculées par Romain LORILLIERE (MNHN) et Audrey MURATET (ARB îdF). L'analyse a été effectuée par Maxime ZUCCA (ARB îdF).

Les discussions avec les experts concernant les espèces susceptibles de voir leur statut évoluer au regard de ces données récentes ont été effectuées par mail *via* un vote. Lorsque celui-ci était serré, la situation extrarégionale de l'espèce a été utilisée pour trancher.

La méthodologie et la démarche mise en œuvre pour la réalisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France ont été validées par l'UICN le 31 octobre 2018.

### **Liste des contributeurs**

Ce travail repose avant tout sur les observateurs franciliens, ornithologues, naturalistes, qui prospectent le territoire, mettent en place des programmes de suivis et font remonter les données qu'ils collectent auprès des structures naturalistes et/ou œuvrant pour la protection de la nature et l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel francilien. Ces structures, parmi lesquelles on peut citer par exemple le Muséum national d'Histoire naturelle, le Corif (devenu LPO IDF), NaturEssonne, l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, l'Association des Naturalistes des Yvelines, le Centre d'Etude de Rambouillet et de sa Forêt, ATENA 78, l'AVEN du Grand Voyeux, la Ligue de Protection des Oiseaux, Seine-et-Marne Environnement, sont par ailleurs essentielles à la communauté naturaliste, qu'elles animent localement. Voici une liste de ces contributeurs, loin d'être complète, mais que nous espérons malgré tout la plus exhaustive possible et qui reprend les participants au STOC et les coordinateurs de mailles de l'atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France :

ALBESA Louis ; ANGLADE Irène ; BARA Thierry ; BARAILLER Jean-Luc ; BARAILLER Thierry ; BARBERIS Sandy ; BARTH Franz ; BATAILHOU Yann ; BAUDOIN Gérard ; BEUCOUR Jean-Christophe ; BAUDOIN David ; BERNICOT Yannick ; BERROD Emmanuel ; BERTRAND Philippe ; BILLON Lucille ; BIRARD Julien ; BITSCH Thomas ; BLAMPAIN Christian ; BOITEUX Laurence ; BOTTINELLI Julien ; BOUCHET Daniele ; BOUDIES Catherine ; BOUGEARD Bernard ; BOUSSES Patrick ; BOUZENDORFF François ; BOUZIN Mathias ; BRANCHEREAU Stéphane ; BRANGER Fabien ; BRILLAUD Christophe ; CAGGIARI Philippe ; CAMPAGNE Cécile ; CARCASSES Gilles ; CHAMBRIS Stéphane ; CHARTIER Alain ; CHAUMEIL Didier ; CHEVALLIER Laurent ; CHIRON François ; CHOPIN Thierry ; CLAESSENS Olivier ; COATMEUR Jacques ; COLIN Natacha ; COLLETTE Jean ; COMOLET-TIRMAN Jacques ; COUSIN Richard ; Crocq Jean-Noël ; DALLET Bertrand ; DAMBLIN MURIEL ; DAUBIGNARD Julien ; DAVID Yves ; DE BESSE Nicole ; DEHORTER Olivier ; DELANOUE Rémy ; DELAPRE Jean-Pierre ; DERLAND Pascal ; DETANTE-BRISON Sébastien ; DIDIERLAURENT Claude ; DIEU Edouard ; DOUBLET Michel ; FENART BEGHIN Eric ; FERET Anneli ; FIQUET Pierre ; FLAMANT Nicolas ; FONTAINE Benoît ; FONTIGNY Anne ; FRAIGNEAU Cloé ; Frédéric RAYMOND ; FREY Cyrille ; FROELICH Benoît ; GENESTE Guillaume ; GIBIARD Jean-Marie ; GIRAUD Isabelle ; GLORIA Christian ; GODET Laurent ; GONZALEZ Eric ; GOUPIL Pierre ; GRAND Brigitte ; GRANGER Michel ; GRANGIER Clélie ; GROSSO Eric ; HAFFNER Patrick ; ARDING Patricia ; HELIAS ; HERBLOT Fabrice ; HERRERA Antoine ; HUIN William ; JARDIN Georges ; JARRY Guy ; JAVAUX Benjamin ; JIGUET Frédéric ; JULLIARD Romain ; LABOURDETTE Jean-Pierre ; LACROIX Régine ; LAGACHE Laurent ; LAIR Jean-Pierre ; LALOI David ; LANGLET Emeline ; LAPORTE Olivier ; LARREGLE Guillaume ; LARTIGAU Christophe ; LAULHE Geneviève ; LE MAIRE Marc ; LEBLOND Michèle ; LECLERC Olivier ; LEDOUX Damien ; LEROY Etienne ; LETOURNEAU Christian ; LOIS Grégoire ; LUSTRAT Jean-Luc ; MAGNARD Françoise ; MAGNARD Roland ; MAGNE Jean-François ; MAHUZIER Sylvain ; MALHER Frédéric ; MARTINS David ; MASSIN Yves ; MAURAS DANIEL ; MICHEL André ; MIGUET Pierre ; MILANO Sandrine ; NAUDIN François ; OUDIN Emeline ; PAIKINE Olivier ; PAILLER Jean-Jacques ; PASSAVY Guillaume ; PENPENY Muriel ; PERRET Eric ; PERSUY Philippe ; PILLARD Marie-Laure ; PLISSON Olivier ; PROVOST Romain ; PRUGNE Daniel ; RAYMOND Frédéric ; REMAUD Jean-Michel ; REMAUD Jean-Marie ; RIABI Tarek ; RODES Claude ; ROSPABE Philippe ; ROUSSEAU David ; ROY Thierry ; SENECALE Didier ; SIBLET Jean-Philippe ; SICSIC Laurent ; SIGAUD Olivier ; STEPHAN Jean-Michel ; TERNISIEN Jean-Marie ; THIBEDORE Laurent ; THOMIN Stéphane ; TINSEAU Sylvie ; TOURATIER Gilles ; TRIBOULIN Lionel ; TROUSSEAU Roland ; URBINA-TOBIAS Patrice ; VERNIER Alexis ; VERSAVEL Hélène ; VIGLA Monique ; VINCENT Sylvain ; VINDRAS Laurent ; VINOT Alexandre ; WALBECQUE Catherine ; ZUCCA Maxime.

## Principes d'analyse

Le principe de l'établissement d'une Liste rouge régionale est une démarche en deux étapes :

1. Application des critères et règles aux populations régionales, sans tenir compte de l'aire de répartition ni de la situation extrarégionale des espèces ;
2. Ajustement des statuts en fonction de l'influence des populations extrarégionales. Cette influence est basée sur le statut de ces populations, leur dynamique et les migrations ou échanges de populations potentiels.

Ce travail porte sur l'actualisation de la précédente Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France, publiée en février 2012. Le niveau taxinomique d'évaluation est l'espèce. Les documents ayant permis la réalisation de cette précédente Liste ont donc été repris : effectifs du premier Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France, les tendances STOC de la période 2001-2009 ainsi que les statuts nationaux et régionaux des espèces. Ont été ajoutés les dernières tendances STOC (période 2004-2014), les effectifs de l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2016 ainsi que les statuts révisés des espèces (Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine 2016 notamment). Cette période a bénéficié d'un effort de connaissance très important, du fait de la dynamique autour de l'atlas des oiseaux nicheurs et du déploiement des bases de données Faune-idf et Cettia-idf.

Au niveau national, l'effort de connaissance, porté par le programme STOC du MNHN, a conduit à la publication de nouveaux résultats sur la situation de l'avifaune française le 20 mars 2018. Face au déclin précipité annoncé de certaines espèces, et notamment celles des milieux agricoles, l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France a décidé de recalculer les tendances franciliennes en élargissant la période jusqu'à 2017, afin de vérifier la situation des populations franciliennes. Le constat sans appel de ces tendances pour certaines espèces a conduit le comité d'experts à prendre en compte ces récentes informations et à revoir le statut de certaines espèces afin d'avoir une Liste rouge régionale révisée la plus à jour possible.

L'avis des experts repose avant tout sur les analyses effectuées par l'ARB îdF afin de pouvoir répondre aux critères de l'UICN. Les déductions et prévisions peuvent être acceptées si elles sont bien étayées. L'évaluation doit avant tout être objective, plutôt que reposer *a priori* sur un principe de précaution. Si une approche de précaution est appliquée (incertitude dans les données par exemple), elle doit rester réaliste et être argumentée.

### **Période de référence**

Dans sa méthodologie, l'UICN recommande une actualisation des Listes rouges tous les cinq ans, délai qui peut aller jusqu'à dix ans pour les groupes comprenant un grand nombre d'espèces (UICN France, 2011). La période de référence d'une Liste rouge doit être de 10 ans ou trois générations. Cependant, aucune période de référence n'est indiquée pour les travaux d'actualisation. L'analyse s'est donc portée sur une période de référence de 10 ans (2004-2014 puis 2007- 2017, les tendances 2004-2017 ont également été étudiées), au regard des tendances de la précédente Liste rouge effectuée.

### **Catégories de la Liste rouge**

Le degré de vulnérabilité d'un groupe d'espèce se calcule en prenant en compte les trois catégories de menace prévues par la méthode : En danger critique [CR], En danger [EN] et Vulnérable [VU]. Le nombre d'espèces présentes dans ces catégories est ensuite divisé par le nombre total d'espèces évaluées (catégories allant de Régionalement éteint [RE] à Données insuffisantes [DD]).

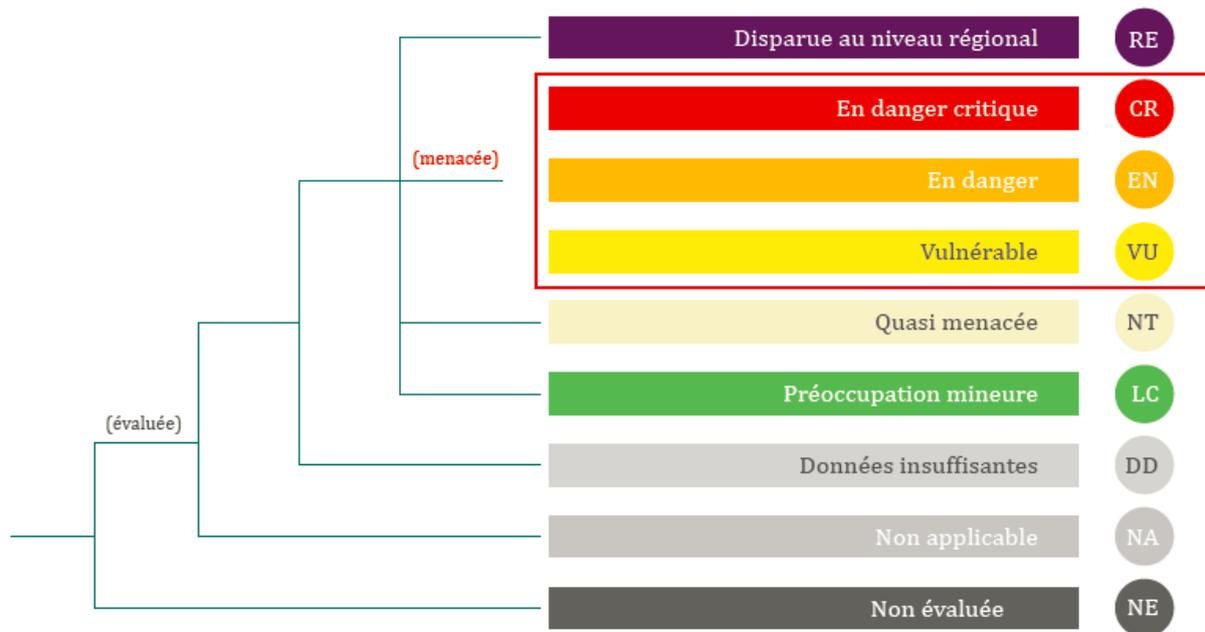


Figure 1 : Catégories de l’UICN utilisées au niveau régional. Source : UICN France, 2011.

### Non applicable [NA]

Cette évaluation ne s’applique pas aux espèces dont la présence en Île-de-France est ponctuelle et dont les populations ne se stabilisent pas (notées [NA<sup>b1</sup>]). Les espèces nouvellement présentes dans la région ne sont pas prises en compte non plus, puisque le recul nécessaire pour leur évaluation n’est pas suffisant (notées [NA<sup>b2</sup>]).

Dans la méthodologie prévue par l’UICN, les espèces introduites doivent être intégrées dans la catégorie [NA<sup>a</sup>]. Cependant, à l’unanimité, le comité d’experts n’avait pas souhaité respecter cette règle afin de ne pas mettre de côté ces espèces faisant désormais partie de l’avifaune francilienne. Le pourcentage d’espèces menacées s’évalue par rapport à un pourcentage d’espèces évaluées, et le comité a estimé que la présence de certains oiseaux introduits ne pouvait plus être ignorée, indépendamment de leurs impacts potentiels. Les assemblages des communautés sont mouvants, et dans un monde où les moyens de circulation se sont multipliés, les apparitions d’espèces ont souvent des origines anthropiques. Elles peuvent être liées à une introduction directe, mais aussi à la création d’habitats auparavant inexistantes ou au réchauffement climatique. Pour exemple, des nombreuses espèces d’oiseaux sont apparues dans la région suite au réaménagement écologique des carrières en eau.

Lors de la demande de validation de la démarche auprès de l’UICN, ces arguments n’ont cependant pas été acceptés, et l’UICN a tenu à ce que la méthodologie soit intégralement respectée, par souci de cohérence avec les autres Listes rouges régionales et nationales. Les espèces considérées comme introduites après 1950 – comme lors de la première évaluation –, ont donc été remises en catégorie NA<sup>a</sup>.

### Régionalement éteintes [RE]

Les espèces autrefois nicheuses régulières qui n’ont pas été revues dans la période récente (après 1950) sont considérées comme disparues [RE], si elles ont été recherchées spécifiquement ou si la pression d’observation dans les secteurs d’observation est jugée satisfaisante. Le choix d’arrêter la période récente à 1950 a été fait par les évaluateurs de la première Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d’Île-de-France et ne relève pas d’une décision fixée par la méthodologie de l’UICN. Dans un

souci d'homogénéité avec les précédents travaux, la même période a été reprise pour l'évaluation des espèces « Régionalement éteintes » [RE].

#### **Données insuffisantes [DD]**

La catégorie Données insuffisantes [DD] s'applique aux espèces pour lesquelles le manque de connaissance ne permet de statuer sur leur degré de vulnérabilité (nombre de données trop faible, jeu de données incertain).

Pour les espèces présentes dans cette catégorie, il est très souhaitable d'entreprendre des travaux ou des prospections permettant d'améliorer leur connaissance.

#### **Quasi menacé [NT] et Préoccupation mineure [LC]**

La catégorie « Quasi menacé » est destinée aux espèces qui remplissent en partie un critère de menace ou qui sont proches d'un seuil de catégorie de menace. Si aucune mesure n'est prise pour améliorer la situation de ces espèces dans un avenir proche, elles pourraient se retrouver menacées à l'évaluation suivante.

Cette catégorie peut également inclure des espèces déclassées suite à l'ajustement régional ou le dire d'experts dûment justifié et argumenté.

La catégorie « Préoccupation mineure » concerne les espèces qui ne rentrent dans aucun critère de menace.

**Les espèces menacées : En danger critique [CR], En danger [EN], Vulnérable [VU]**

L'appartenance à l'une de ces trois catégories est déterminée en fonction de critères pouvant être appliqués aux espèces évaluées. Ces critères, définis par des seuils, déterminent le degré de vulnérabilité des espèces.

### ***Les critères de la méthodologie UICN et leur application aux oiseaux nicheurs***

#### **[A] Réduction de la population**

Ce critère nécessite de se baser sur des informations quantifiées sur l'ensemble de la période de référence. Cinq types de réductions sont identifiées et nécessitent de se baser sur (a) l'observation directe, (b) un indice régional d'abondance du taxon, (c) la réduction de la zone d'occupation, d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat, (d) les niveaux d'exploitations réels et potentiels ou (e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, de substances polluantes, d'agents pathogènes...

Ce critère a été utilisé pour 28 espèces, puisque nous disposons en Île-de-France d'un indice régional fiable (b) : le STOC, par ailleurs comparable avec les autres régions et le niveau national puisque c'est un programme de sciences participatives normalisé. Pour certaines espèces, le critère (a) ainsi que le critère (c) ont également pu être utilisés grâce aux suivis ciblés menés par certaines structures franciliennes et les estimations de populations utilisées pour l'Atlas des oiseaux nicheurs 2016 réalisé par le Corif.

En utilisant ce critère, 16 espèces se situent dans une catégorie de menace, les onze autres étant « Quasi menacées » [NT] :

- En danger [EN] : Le Bruant proyer, le Gobemouche noir<sup>1</sup>, le Moineau friquet<sup>2</sup>, le Pipit farlouse, le Pouillot fitis, le Serin cini et la Tourterelle des bois.

---

<sup>1</sup> A noter que le Gobemouche noir répond également au critère C1 en restant dans la même catégorie.

<sup>2</sup> A noter que le Moineau friquet répond également au critère C1 en restant dans la même catégorie.

- Vulnérable [VU] : L'Alouette des champs, le Busard Saint-Martin, la Fauvette des jardins, l'Hirondelle rustique, la Linotte mélodieuse, le Moineau domestique, la Perdrix grise, le Tarier pâtre et le Verdier d'Europe.

### [B] Répartition géographique

Le critère B se base de manière générale sur la zone d'occurrence (B1) ou la zone d'occupation (B2). Cependant, dans le contexte francilien, la zone d'occurrence ne peut être utilisée en raison de la superficie de la région, inférieure au seuil fixé pour la vulnérabilité de l'espèce (20 000 km<sup>2</sup> alors que la région d'Île-de-France couvre une superficie de 12 012 km<sup>2</sup>). Pour correspondre à ce critère, l'espèce étudiée doit également répondre à un ou plusieurs sous-critères : (a) la fragmentation sévère, (b) le déclin continu d'un ou plusieurs paramètres (zone d'occurrence, zone d'occupation, superficie, étendue/qualité de l'habitat, nombre de localités, nombre d'individus matures) et/ou (c) la fluctuation extrême d'un ou plusieurs paramètres (zone d'occurrence, zone d'occupation, nombre de localités, nombre d'individus matures).

Dans notre cas, seul le critère B2 peut donc être considéré. Il reste cependant un critère difficile à utiliser pour l'avifaune, puisque peu adapté à ce taxon. Il peut être employé lorsque l'espèce étudiée est liée à un milieu spécifique, mais se recoupe généralement avec un autre critère plus pertinent.

Ainsi, une seule espèce a été classée en « Quasi menacée » par l'utilisation de ce critère, la Mouette mélanocéphale (pr. B2ab). Le critère D1 peut également être employé pour cette espèce, sans modifier son statut.

### [C] Petite population et déclin

Ce critère se base sur le nombre d'individus matures ainsi qu'un déclin continu et éventuellement une fluctuation extrême du nombre d'individus matures. L'utilisation de ce critère a pu être possible grâce aux effectifs estimés dans l'atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2016 réalisé par le Corif ainsi que par les tendances du STOC pour mesurer le déclin.

Ce critère a été utilisé pour douze espèces, et il en permet le classement de dix :

- En danger critique [CR] : Le Guêpier d'Europe, la Mésange boréale, le Torcol fourmilier
- En danger [EN] : Le Bruant des roseaux, le Gobemouche noir<sup>3</sup>, le Moineau friquet<sup>4</sup>
- Vulnérable [VU] : Le Bouvreuil pivoine, le Gobemouche gris, l'Hirondelle de rivage, le Pic épeichette.

### [D] Population très petite et restreinte

A l'instar du critère précédent, celui-ci se base sur le nombre d'individus matures. Les seuils sont cependant plus bas en termes d'effectifs et on peut également y intégrer une zone d'occupation restreinte ou un faible nombre de localités. Cela en fait un critère pertinent pour déterminer le statut des populations d'avifaune franciliennes, notamment grâce aux indices d'effectifs que nous avons pu utiliser.

C'est ainsi 46 espèces qui ont été classées selon ce statut, dont 38 dans une catégorie de menace :

- En danger critique [CR] : Le Balbuzard pêcheur, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Canard souchet, le Circaète Jean-le-Blanc, le Fuligule milouin, le Garrot à œil d'or, le Goéland cendré, la Locustelle lusciniöide, le Pic cendré, la Rousserolle turdoïde, la Sarcelle d'été, la Sarcelle d'hiver et la Sterne naine.

<sup>3</sup> Également classé dans cette catégorie par le critère A2b.

<sup>4</sup> Également classé dans cette catégorie par le critère A2ab.

- En danger [EN] : L'Alouette lulu, l'Autour des Palombes, le Blongios nain, le Canard chipeau, le Cochevis huppé, la Fauvette pitchou, le Grèbe à cou noir, la Huppe fasciée, le Phragmite des joncs.
- Vulnérable [VU] : La Bondrée apivore, la Bouscarle de Cetti, l'Effraie des clochers, le Faucon pèlerin, le Goéland brun, la Gorgebleue à miroir, le Héron bihoreau, l'Œdicnème criard, le Petit gravelot, la Pie-grièche écorcheur, le Pouillot siffleur, le Râle d'eau, la Sterne pierregarin, le Tadorne de Belon, le Vanneau huppé.

#### [E] Analyse quantitative

L'analyse quantitative se base sur la probabilité d'extinction dans la nature. C'est un critère difficile à prendre en compte puisqu'il implique des modélisations. Il n'a été utilisé pour aucune espèce dans notre cas.

## Pré-évaluation

### ***Documents produits***

Un tableau de synthèse a été utilisé pour animer la réunion du comité d'évaluation. Il reprend les noms d'espèces, les paramètres nécessaires à l'application des critères, les statuts des espèces au niveau national, régional (précédente évaluation), leurs statuts réglementaires, tendances et effectifs de différentes périodes.

La correspondance de chaque espèce aux critères de la méthodologie y a également été indiquée, en vue de déterminer leur statut lors de la réunion du comité et de retenir le critère le plus pertinent pour l'espèce, lorsque plusieurs peuvent correspondre.

Durant la réunion du comité d'experts, leurs avis ont été notés, notamment quand ils argumentaient une décision prise en dehors de l'application stricte de la méthodologie. Les notes déterminant l'ajustement régional y ont également été synthétisées ainsi que les avis des experts suite au calcul des nouvelles tendances début 2018.

### ***Démarche de la pré-évaluation***

La première étape a consisté à effectuer une évaluation préliminaire de chaque population francilienne. Les critères de la méthodologie ont été appliqués selon les divers paramètres disponibles pour chaque espèce et les plus représentatifs à employer. Les résultats obtenus ont ensuite servi de base pour débattre du statut de chaque espèce à retenir, lors de la réunion du comité d'experts tenue le 19 novembre 2016.

A l'issue de cette réunion, les différents avis ont été compilés et deux experts absents ont été invités à s'exprimer sur les critères utilisés et les statuts retenus.

## Ajustement des statuts

### ***Ajustement régional***

La seconde étape a consisté à ajuster la catégorie obtenue lors de la pré-évaluation en fonction du statut des espèces dans les régions limitrophes et de l'influence des populations extrarégionales sur le risque réel de disparition de l'espèce en Île-de-France (cf feuillet « Ajustement régional » du fichier excel). Parmi les (anciennes) régions limitrophes, seulement deux se sont dotées de Listes rouges dont la méthodologie a été validée par l'UICN : les régions Centre et Bourgogne.

Cet ajustement a été réalisé dans un premier temps par Lucile DEWULF qui a relevé les espèces dont le statut pouvait être ajusté ou justifié par l'ajustement régional. Cela concernait 18 espèces, qui ont été à nouveau soumises au comité d'experts.

Parmi les espèces réinterrogées, six se sont vues justifier leur statut par l'ajustement régional :

- La **Bondrée apivore** VU [EN D1(-1)] dont le déclassement d'un niveau se justifie par la situation de l'espèce dans les autres régions.
- Le **Râle d'eau**, classé NT [VU D1(-1)] lors de la première réunion en raison de la discrétion de l'espèce qui supposait des effectifs plus importants que ceux connus. La phase d'ajustement l'a cependant remis dans la catégorie Vulnérable VU D1 car les apports de l'espèce restent mal connus et sa stabilité fragile. Elle est par ailleurs menacée en région Centre [VU] et DD en Bourgogne.
- Le **Fuligule morillon**, passé de LC à NT pr. D1 car Vulnérable dans les régions Centre et Bourgogne.
- L'**Accenteur mouchet** ; malgré un déclin avéré bien que mal expliqué, les experts hésitaient sur un déclassement, confirmé par le statut de l'espèce dans les autres régions : NT [VU A2b (-1)].
- La **Locustelle tachetée** ; les experts hésitaient à placer l'espèce en NT en raison du statut national, même si la tendance est positive en Île-de-France. Les statuts des régions limitrophes ont finalement conforté la position de l'espèce en LC.
- La **Mésange à longue queue**, certes en déclin mais les experts préféraient laisser l'espèce en LC par manque de recul et de fiabilité de l'indice. Cependant, le statut de l'espèce en Bourgogne [NT] et la justification donnée – déclassement de l'espèce car déclin peu marqué dans les autres régions – ont conduit le comité à la considérer finalement en NT [EN A2b (-2)].

### ***Prise en compte des nouvelles tendances***

Suite à l'étude conjointe du Muséum national d'Histoire naturelle et du CNRS de Chizé, publiée le 20 mars 2018, annonçant un fort déclin pour certaines espèces, notamment des milieux agricoles, l'ARB îdF a décidé de recalculer les tendances franciliennes en élargissant la période jusqu'à 2017. Le constat sans appel de ces tendances pour certaines espèces a conduit le comité d'experts à se prononcer à nouveau pour réviser le statut des espèces dont les tendances avaient évolué. Ce sont ainsi 19 espèces qui ont été réinterrogées par le comité : le Bruant proyer, la Fauvette des jardins, l'Hirondelle rustique, le Pouillot fitis, le Serin cini, l'Accenteur mouchet, la Bergeronnette printanière, le Faucon crécerelle, le Lorient d'Europe, le Moineau domestique, le Tarier pâle, le Verdier d'Europe, la Bergeronnette grise, le Coucou gris, l'Etourneau sansonnet, l'Hypolaïs polyglotte, la Perdrix grise, la Sittelle torchepot et la Tourterelle turque.

# Résultats

## Résultats généraux

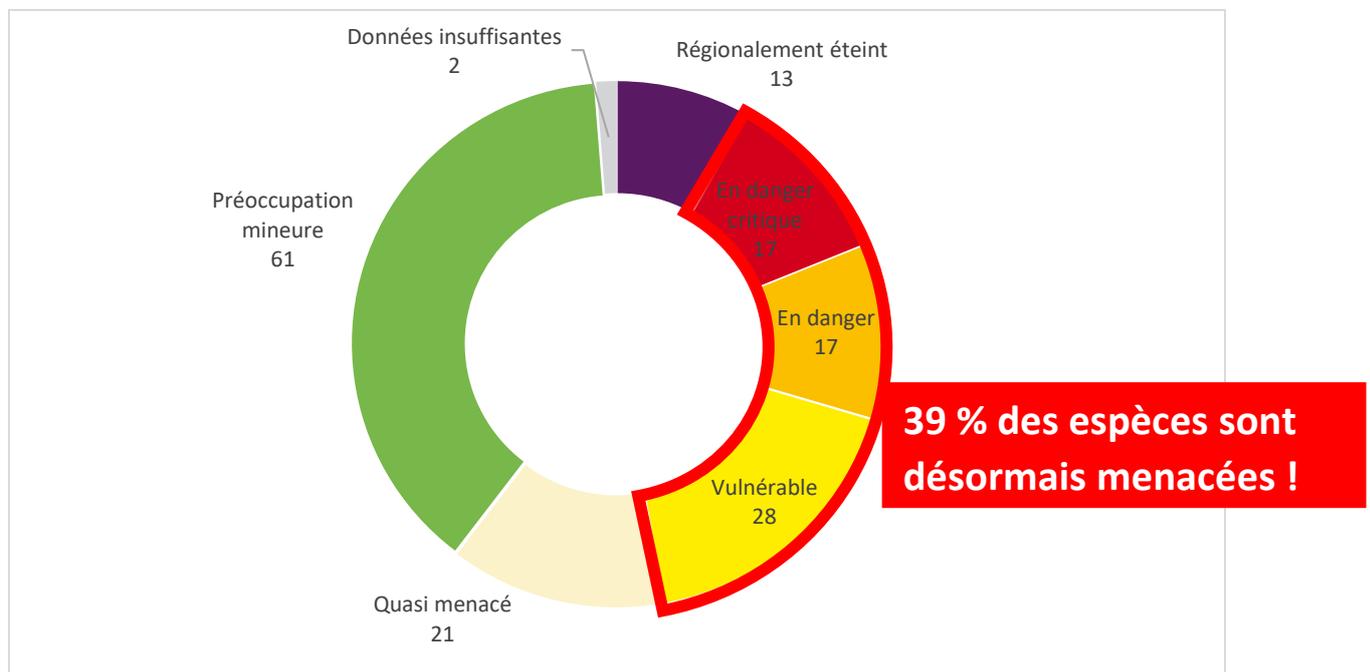


Figure 2 : Répartition des 159 espèces évaluées en fonction des différentes catégories de menaces.

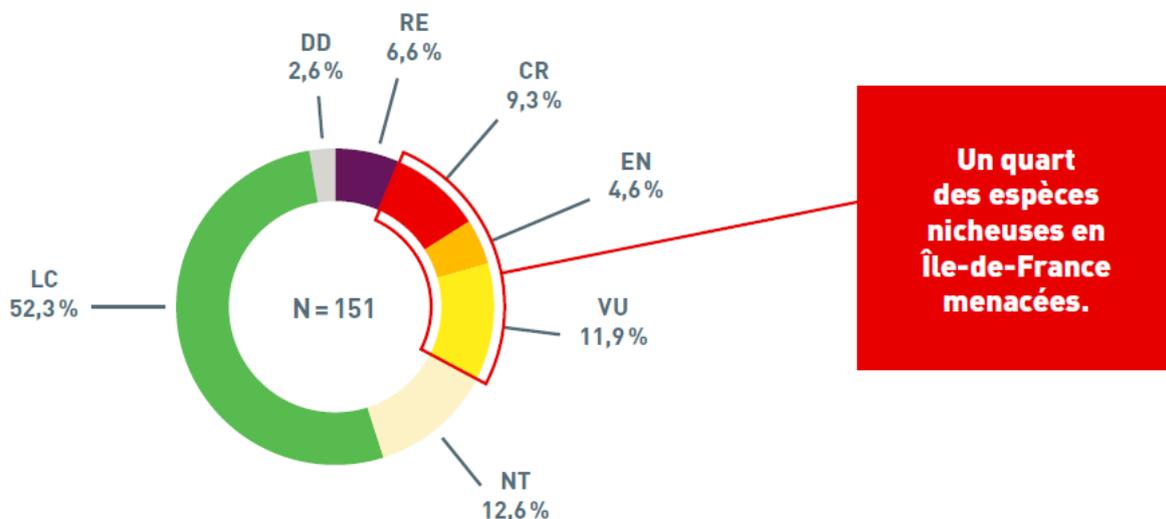


Figure 3 : Répartition des espèces menacées lors de la première évaluation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Source : Birard *et al.*, 2012.

Pour la réactualisation de cette Liste rouge, 159 espèces ont été évaluées (contre 151 en 2011). Parmi elles, 13 sont « Régionalement éteintes » [RE] et 62 sont menacées, contre 39 dans la précédente évaluation. En 2011, 25,8% des espèces étaient menacées, contre **39% sur cette nouvelle version de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs**. La proportion d'espèces menacées a donc augmenté de 48,6% entre ces deux travaux.

En complément du calcul effectué pour obtenir le pourcentage d'espèces menacées  $[(CR + EN + VU) / (\text{Nb total d'espèces évaluées})]$ , nous souhaitons nous intéresser à la proportion réelle d'espèces menacées en Île-de-France. Cette estimation tient compte de la part d'espèces menacées parmi les

espèces encore présentes dans la région et pour lesquelles les données sont fiables (ce qui exclue du calcul les espèces « Régionalement éteintes » et en « Données insuffisantes »). Par ce calcul, c'est alors **43% d'espèces qui apparaissent comme menacées en Île-de-France**.

### ***Evolution des statuts***

Parmi les espèces dont le statut a évolué, 37 voient leur degré de menace augmenter. Vingt espèces qui n'étaient pas considérées comme menacées dans la précédente évaluation le sont désormais : le Bruant des roseaux, le Moineau friquet, la Tourterelle des bois, l'Alouette des champs, le Bouvreuil pivoine, le Bruant proyer, la Chouette effraie, la Fauvette des jardins, le Gobemouche gris, l'Hirondelle de rivage, l'Hirondelle rustique, la Linotte mélodieuse, l'Œdicnème criard, le Pouillot fitis, le Serin cini, la Perdrix grise, la Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâtre, le Verdier d'Europe et... le Moineau domestique.

Une espèce est considérée comme « Régionalement éteinte » [RE] alors qu'elle était notée « En danger critique » [CR] dans la précédente évaluation : la Pie-grièche grise.

Enfin, si on regarde les tendances des espèces présentes en Île-de-France, dont certaines peuvent être négatives sans forcément entraîner un changement de statut, 47 espèces ont une tendance d'évolution des populations en baisse actuellement dans la région.

A l'inverse, 29 espèces ont une tendance d'évolution des populations en augmentation. Parmi elles, 15 sont déjà classées en « Préoccupation mineure » et sept espèces ont une tendance suffisamment positive pour être déclassées, dont deux qui n'apparaissent plus comme menacées dans cette actualisation : le Milan noir et la Nette rousse, qui passent tous deux de « Vulnérables » [VU] à « Quasi menacés » [NT].

### ***Les espèces nouvellement évaluées***

Lors de cette actualisation, une espèce a été retirée (le Chevalier guignette, auparavant classé en « Données insuffisantes » a été supprimé de l'évaluation puisqu'il n'est finalement pas un nicheur régulier) et neuf ont été ajoutées à l'évaluation. Parmi elles, six sont des espèces arrivées récemment dans la région et qui se reproduisent désormais depuis au moins 10 ans : Le Balbuzard pêcheur, le Circaète Jean-le-Blanc, le Garrot à œil d'or, le Canard chipeau, le Grèbe à cou noir et le Goéland brun. Deux espèces considérées lors de la précédente évaluation comme des nicheuses occasionnelles ont quant à elles été ajoutées à la catégorie « Régionalement éteinte » [RE] car elles se reproduisaient en fait régulièrement autrefois (Le Maréchal *et al.*, 2013). Le Pigeon biset, qui n'était pas évalué dans la précédente Liste, est désormais [LC].

### ***Les espèces Régionalement éteintes [RE]***

D'après cette nouvelle évaluation, 13 espèces ont déjà disparu d'Île-de-France. Lors de la précédente évaluation, elles n'étaient qu'au nombre de 10.

Parmi les nouvelles espèces dans cette catégorie, on retrouve l'Alouette calandrelle et la Fauvette orphée, qui avaient été classées « Non applicable » [NA<sup>b</sup>] car elles étaient considérées comme des nicheuses occasionnelles. Les experts ont cependant reconsidéré ces statuts puisqu'elles étaient en fait des nicheuses régulières disparues et qu'elles possèdent une capacité de recolonisation très faible.

La Pie-grièche grise, classée « En danger critique » [CR] dans la précédente évaluation, est désormais considérée comme éteinte puisque la dernière tentative de reproduction était en 2004.

**Ainsi, parmi ces trois espèces, la seule ayant véritablement une tendance négative par rapport à la précédente évaluation est la Pie-grièche grise.**

### **Les espèces En danger critique [CR]**

Lors de la précédente évaluation, 14 espèces étaient classées En danger critique [CR]. Elles sont désormais 17. Celles dont les statuts ont évolué sont :

- La **Pie-grièche grise** [CR] → [RE], évoquée précédemment.
- Le **Balbuzard pêcheur** [NA<sup>b</sup>] → [CR]. Cette espèce, qui se reproduit chaque année depuis 10 ans est désormais évaluable. Elle peut être considérée « en expansion », mais sa présence reste très fragile dans la région : un seul couple s’y reproduit et peu de sites sont favorables, bien que la reproduction de l’espèce pourrait être envisagée ailleurs dans la région.
- Le **Circaète Jean-le-Blanc** [NA<sup>b</sup>] → [CR]. Comme le Balbuzard pêcheur, cette espèce est désormais évaluable du fait de sa présence dans la région depuis plus de dix ans (un seul couple). Son maintien reste cependant précaire : l’Île-de-France est située en limite d’aire de répartition et le site de nidification actuellement connu (forêt de Fontainebleau) peut être soumis à dérangement. D’autres sites favorables pourraient être occupés par l’espèce mais la disponibilité limitée en reptiles et sa dynamique au niveau national stagnante sont peu favorable à cette hypothèse dans un avenir proche.
- Le **Fuligule milouin** [EN] → [CR]. Les effectifs de l’espèce sont en baisse sur ses bastions et arrivent sous le seuil correspondant au statut [CR]. L’espèce est désormais considérée comme Vulnérable à l’échelle mondiale.
- Le **Garrot à œil d’or** [NA<sup>b</sup>] → [CR]. Cette espèce niche depuis 2009 dans la région, mais sa nidification a été suspectée dès 2005 : un à deux couples se reproduisent dans la Bassée selon les années. L’espèce a été maintenue NA au niveau national, mais il nous paraît légitime de l’évaluer du fait de l’ancienneté. La Bassée constitue le seul secteur où la reproduction de l’espèce est annuelle en France et l’enjeu de conservation est donc existant. Ailleurs en France, des reproductions ponctuelles ont lieu selon les années en Lorraine, Picardie, Bourgogne...
- La **Mésange boréale** [VU] → [CR]. Cette espèce accuse un déclin de ses effectifs, qui passent en dessous du seuil correspondant au statut [CR].
- La **Huppe fasciée** [CR] → [EN]. La Huppe fasciée est la seule espèce de cette catégorie dont le degré de vulnérabilité a diminué. Ses effectifs ont augmenté ces dernières années en Seine-et-Marne et en Essonne. Les ornithologues la pensent d’ailleurs sous détectée en raison de sa discrétion, même en période de chant.

Par ailleurs, chez certaines espèces, les tendances évoluent sans être suffisamment marquées pour entraîner un changement de statut :

- Le **Guêpier d’Europe** : Les grosses colonies s’effondrent et beaucoup ont déjà disparu. La situation est défavorable car on observe un vieillissement des sites de reproduction. Ceux potentiellement utilisables sont très perturbés. Il ne reste pas plus de 15 couples en Essonne et en Seine-et-Marne, le cumul des sites ne dépasse pas la dizaine de couples en moyenne. Un nouveau couple s’est cependant reproduit dans le Val d’Oise, département encore jamais colonisé par l’espèce. Il faut rappeler que cette espèce est apparue relativement récemment en Île-de-France, suite à l’apparition de front de taille de carrières favorables à sa reproduction.
- La **Rousserolle turdoïde** : La situation s’améliore pour cette espèce, mais pas encore suffisamment pour la changer de statut (environ dix couples). Cela semble en partie dû à de meilleures prospections en Bassée amont.
- La **Sterne naine** : On observe une faible augmentation des effectifs avec des variations interannuelles.

- Le **Torcol fourmilier** : L'espèce est stable dans son bastion à Fontainebleau, mais elle reste très peu présente par rapport aux sites qu'elle pourrait occuper et est en déclin dans les autres régions.

### ***Les espèces En danger [EN]***

Dans la précédente évaluation, sept espèces étaient classées En danger [EN]. Elles sont désormais 17. Parmi celles dont les statuts ont évolué, on retrouve :

- L'**Alouette lulu** [VU] → [EN]. Cette espèce accuse un déclin de ces effectifs sur deux de ces trois bastions. Elle disparaît peu à peu de la forêt de Rambouillet. Elle y avait bénéficié des chablis créés par la tempête Lothar (décembre 1999) qui se referment désormais. Le déclin est également très fort dans le Nord des Yvelines (elle est passée d'une dizaine de couples à trois désormais).
- Le **Bruant des roseaux** [LC] → [EN]. Cette espèce accuse un fort déclin ces dernières années et son état de conservation en Île-de-France ne justifie pas de la déclasser par rapport à l'évaluation nationale.
- Le **Bruant proyer** [LC] → [EN]. Cette espèce accuse un déclin de 48,8% ces dix dernières années et de 64,6% sur la période 2004-2017.
- Le **Canard chipeau** [NA<sup>b</sup>] → [EN]. Cette espèce discrète se reproduit régulièrement depuis plus de 25 ans désormais dans la région. Des prospections plus significatives liées à l'Atlas ont montré que l'espèce se reproduit annuellement et que l'on sort de la classification « Non Applicable » de la méthodologie dans laquelle l'espèce avait été assignée par défaut de connaissance lors de la précédente évaluation. Si les effectifs d'individus hivernants augmentent, les effectifs nicheurs sont de l'ordre de quelques couples chaque année.
- Le **Fuligule milouin** [EN] → [CR], évoqué précédemment.
- Le **Gobemouche noir** [VU] → [EN]. Un déclin est constaté sur la période de référence, pour cette espèce désormais absente en dehors de son bastion bellifontain. L'espèce compte une centaine de couples nicheurs.
- Le **Grèbe à cou noir** [NA<sup>b</sup>] → [EN]. Cette espèce se reproduit à Saint-Quentin-en-Yvelines depuis 2001 et désormais régulièrement en Bassée. Un couple a été observé à Congis-sur-Thérouanne en 2016. Elle semble donc en expansion, même si ses effectifs restent faibles.
- La **Huppe fasciée** [CR] → [EN], évoquée précédemment.
- Le **Moineau friquet** [NT] → [EN]. Le Moineau friquet accuse un déclin généralisé aussi bien en Île-de-France qu'en France et est devenue très rare dans la région.
- Le **Pipit farlouse** [VU] → [EN]. Cette espèce accuse également un déclin très marqué.
- Le **Pouillot fitis** [NT] → [EN]. Cette espèce accuse un déclin de 57,8% ces dix dernières années et de 73,4% sur la période 2004-2017.
- Le **Serin cini** [LC] → [EN]. Comme son prédécesseur, les tendances du Serin cini sont catastrophiques sur les périodes calculées (58,4% pour la période 2007-2017 et 73,4% pour la période 2004-2017).
- La **Tourterelle des bois** [NT] → [EN]. Tout comme les deux précédentes espèces, le déclin très marqué de la Tourterelle des bois nécessite un changement de statut.
- Le **Pouillot siffleur** [EN] → [VU]. Après un déclin marqué depuis la fin des années 1980, les observateurs ressentent une tendance positive de l'espèce, confirmée par le STOC. Cette tendance s'observe également au niveau national.

### ***Les espèces Vulnérables [VU]***

Lors de la première évaluation, 18 espèces étaient classées Vulnérables [VU]. On en décompte désormais 28. Celles dont le statut a évolué sont :

- L'**Alouette des champs** [LC] → [VU]. L'espèce accuse un déclin tant au niveau régional que national, où elle est classée « Quasi menacée » [NT]. Si certains membres du comité préféreraient rester prudents sur la mesure du déclin dans un premier temps, l'ajustement régional et la situation de l'espèce dans les régions voisines ont donné raison à un classement en « Vulnérable » [VU].
- L'**Alouette lulu** [VU] → [EN], évoquée précédemment.
- Le **Bouvreuil pivoine** [NT] → [VU]. Il accuse un déclin aussi bien en Île-de-France qu'au niveau national, notamment dans les milieux péri-urbains. Il reste bien représenté dans ses bastions, les fonds de vallées, mais ces milieux sont eux-mêmes menacés.
- La **Chouette effraie** [LC] → [VU]. Le déclin est également marqué pour cette espèce.
- La **Fauvette des jardins** [LC] → [VU]. Un déclin marqué et confirmé par le STOC conduit au classement de cette espèce en « Vulnérable ».
- Le **Gobemouche gris** [NT] → [VU]. La baisse se poursuit pour cette espèce, qui monte ainsi d'un cran en termes de vulnérabilité.
- Le **Gobemouche noir** [VU] → [EN], évoqué précédemment.
- Le **Goéland brun** [NA<sup>b</sup>] → [VU]. Le Goéland brun est désormais bien installé en Île-de-France dans le cœur d'agglomération. La population reste cependant assez faible bien qu'en expansion.
- L'**Hirondelle de rivage** [NT] → [VU]. Les observateurs ressentent un fort déclin pour cette espèce, confirmé par le STOC. Son habitat est très vulnérable, ce qui rend encore plus précaire la situation des colonies qui subsistent actuellement.
- L'**Hirondelle rustique** [LC] → [VU]. Les effectifs de cette espèce connaissent une lente érosion. Elle est menacée par la rénovation des anciens bâtis et par la construction de maisons neuves non adaptées ainsi que par l'intensification des pratiques agricoles. L'Hirondelle rustique est en effet encore présente dans les villages entourés de champs riches en insectes mais absente des paysages intensifiés. Dans certains secteurs de la région, des colonies ont disparu sans en voir apparaître de nouvelles.
- La **Linotte mélodieuse** [NT] → [VU]. Un déclin fort et mesuré ne laisse pas d'équivoque quant au statut à attribuer à cette espèce.
- La **Mésange boréale** [VU] → [CR], évoquée précédemment.
- Le **Milan noir** [VU] → [NT]. Cette espèce est en expansion.
- Le **Moineau domestique** [LC] → [VU]. Sur la période 2007-2017, le Moineau domestique accuse un déclin de 47,3%. Celui-ci passe à 52,9% sur la période 2004-2017. Dans Paris, le déclin est situé entre 73 et 80% en fonction des modèles effectués, la situation est très préoccupante pour cette espèce commensale à l'homme.
- La **Nette rousse** [VU] → [NT]. La hausse se poursuit doucement pour les effectifs de cette espèce. Des couples sont découverts sur de nouveaux secteurs (Vallée de la Marne, Trilbardou). Si l'espèce est menacée dans les régions voisines, elle a cependant été déclassée d'un cran en Bourgogne en raison de sa tendance favorable (qui se constate également au niveau national).
- L'**Œdicnème criard** [NT] → [VU]. Les noyaux formés le long de la Seine laissaient espérer un repeuplement de l'espèce, mais c'est plutôt une baisse des effectifs que les ornithologues franciliens observent. En dehors des carrières, cette espèce est présente sur les sites industriels interdits au public. Le nombre de couples a diminué sur la Boucle de Moisson à cause du dérangement et, à part en Essonne, très peu de couples sont observés dans les cultures.

- Le **Perdrix grise** [LC] → [VU]. Au niveau national, cette espèce connaît un déclin de 39%, bien plus accentué au niveau régional puisqu'il est de 58,8% sur ces dernières années (63,2% sur la période 2004-2017).
- La **Pie-grièche écorcheur** [NT] → [VU]. La population de Pie-grièche écorcheur est stable en Île-de-France, même si elle accuse un déclin modéré (-26% selon le STOC) au niveau national sur les dix dernières années. Cependant, selon le seuil d'effectifs du critère D1 qui s'applique ici, la Pie-grièche écorcheur obtient le statut Vulnérable, ce qui aurait déjà dû être le cas dans la précédente version de la liste si la méthodologie avait été appliquée rigoureusement. Cette espèce ne bénéficiant pas d'apports extérieurs, elle n'a donc pas été déclassée. On peut considérer que ce changement est plus lié à une application différente de la méthodologie qu'à une évolution réelle de la population régionale.
- Le **Pipit farlouse** [VU] → [EN], évoqué précédemment.
- Le **Pouillot siffleur** [EN] → [VU], évoqué précédemment.
- Le **Tarier pâtre** [LC] → [VU]. Le Tarier pâtre est l'une des espèces dont le déclin est le plus rapide et le plus récent (71% sur la période 2007-20017).
- Le **Verdier d'Europe** [LC] → [VU]. Là encore, l'ampleur du déclin est inquiétante pour cette espèce (57,2% sur la période 2007-2017 et 60,3% sur la période 2004-2017).

Les tendances de certaines espèces évoluent également, sans entraîner un changement de statut. On observe ainsi un faible déclin chez la Bondrée apivore, le Pic épeichette et le Vanneau huppé. La Sterne pierregarin semble stable mais les experts soupçonnent une concurrence favorable à la Mouette mélanocéphale causant un faible déclin de l'espèce localement. A l'inverse, une tendance positive est constatée chez le Faucon pèlerin et le Bihoreau gris, alors que les fluctuations observées chez la Bouscarle de Cetti, espèce qui pourrait bénéficier du réchauffement climatique mais dépend de zones humides peu répandues, ne permettent pas de justifier un changement de statut.

### ***Les espèces Quasi menacées [NT]***

La première évaluation dénombrait 19 espèces dans cette catégorie. Elles sont aujourd'hui 21. Celles dont le statut a évolué sont :

- L'**Accenteur mouchet** [LC] → [NT]. Le déclin de cette espèce est marqué en Île-de-France, mais seulement constaté dans la région. L'ajustement régional a donc conduit le comité à la déclasser d'un cran.
- La **Bergeronnette grise** [LC] → [NT]. Son déclin est prononcé en Île-de-France, même si elle reste stable au niveau national. Les experts ont préféré la placer en « Quasi menacée » dans l'attente de confirmation de ce déclin.
- La **Bergeronnette printanière** [LC] → [NT]. Cette espèce a vu ses effectifs augmenter considérablement avant d'entamer un faible déclin. Elle a souffert dans les milieux agricoles, mais se porte bien dans ses bastions. Ses tendances sont à surveiller.
- Le **Bouvreuil pivoine** [NT] → [VU], évoqué précédemment.
- Le **Chardonneret élégant** [LC] → [NT]. Un faible déclin est amorcé pour cette espèce, moins important cependant qu'au niveau national.
- Le **Coucou gris** [LC] → [NT]. Cette espèce connaît un déclin prononcé aussi bien au niveau national que régional, mais pas suffisant pour atteindre le seuil de vulnérabilité.
- L'**Engoulevent d'Europe** [NT] → [LC]. L'Engoulevent d'Europe est bien représenté dans ses habitats. L'effort de prospection des naturalistes locaux, et de l'Association des naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL) notamment, a permis de trouver de nouvelles localités et l'espèce est trouvée là où elle est attendue.

- Le **Faucon crécerelle** [LC] → [NT]. Plusieurs indicateurs montrent un déclin régional, même si les relevés sont trop faibles pour pouvoir être confirmé.
- Le **Faucon hobereau** [NT] → [LC]. Les populations de cette espèce connaissent une progression lente mais certaine, qui permet son passage en « Préoccupation mineure » [LC].
- La **Fauvette babillarde** [LC] → [NT]. La population connaît un petit déclin de son aire de répartition.
- Le **Gobemouche gris** [NT] → [VU], évoqué précédemment.
- Le **Goéland argenté** [NT] → [LC]. La population francilienne est en augmentation comme le reste des populations à l'intérieur des terres, même si celles des côtes se portent mal.
- L'**Hirondelle de fenêtre** [LC] → [NT]. Les tendances du STOC sont alarmantes pour cette espèce, mais le caractère grégaire de l'espèce invite à prendre certaines précautions d'analyse. Les travaux de l'ornithologue Serge DETALLE indiquent que l'espèce a décliné d'environ 40% sur un échantillon de 74 communes suivies en 2004 et en 2012. Cependant, cette baisse a été suivie d'une augmentation de 8 % sur les 70 communes suivies en 2012 et en 2016. Ainsi, si l'on compare les communes suivies en 2004 et en 2016, le déclin n'est plus « que » de 29% en 12 ans, pour une population avoisinant les 15-20000 couples. Ce regain récent a conduit le comité à classer cette espèce en « Quasi menacé » plutôt que « Vulnérable », ce qui reste tout de même préoccupant.
- L'**Hirondelle de rivage** [NT] → [VU], évoqué précédemment.
- L'**Hypolaïs polyglotte** [LC] → [NT]. Le déclin de cette espèce est trop fort en Île-de-France (46,7% sur ces dix dernières années), mais l'Hypolaïs polyglotte reste stable au niveau national.
- La **Linotte mélodieuse** [NT] → [VU], évoquée précédemment.
- Le **Loriot d'Europe** [LC] → [NT]. Un déclin significatif est observé pour cette espèce, dans notre région. Sa situation positive dans les autres régions a cependant conduit les experts à la déclasser d'un niveau pour la laisser en « Quasi menacé » [NT].
- La **Mésange à longue queue** [LC] → [NT]. Cette espèce amorce un déclin dans la banlieue péri-urbaine, mais seule l'Île-de-France observe cette tendance négative. En attendant d'avoir plus de recul sur cette espèce, le comité a préféré la passer en « Quasi menacé » [NT].
- Le **Milan noir** [VU] → [NT], évoqué précédemment.
- Le **Moineau friquet** [NT] → [EN], évoqué précédemment.
- La **Nette rousse** [VU] → [NT], évoquée précédemment.
- L'**Œdicnème criard** [NT] → [VU], évoqué précédemment.
- Le **Pipit des arbres** [LC] → [NT]. La tendance calculée pour cette espèce comporte une grosse marge d'erreur, mais sa disparition dans les petits boisements fragmentés est avérée.
- Le **Pouillot fitis** [NT] → [EN], évoqué précédemment.
- La **Tourterelle des bois** [NT] → [EN], évoquée précédemment.

Notons également que la Chevêche d'Athéna présente une tendance positive, mais pas suffisamment pour changer son statut. Les tendances du Fuligule morillon et du Grèbe castagneux sont quant à elles difficiles à évaluer : le premier a des tendances positives en Seine-et-Marne, mais reste stable à l'Ouest de la région tandis qu'il est menacé dans les régions voisines. Le second, quant à lui, reste présent sur tous les sites où il était connu avant, mais ses effectifs semblent en diminution.

### ***Les espèces en Préoccupation mineure [LC]***

Lors de la première évaluation, 78 espèces étaient classées en « Préoccupation mineure » [LC]. Elles sont désormais 61.

Parmi ces espèces, notons le cas du Bec-croisé des sapins, auparavant classé en « Données insuffisantes » et pour lequel les connaissances se sont améliorées. On sait désormais que cette espèce nomade niche chaque année dans les massifs forestiers de Rambouillet et de Fontainebleau, même si ce ne sont pas les mêmes individus observés d'une année sur l'autre. Les effectifs sont donc stables dans la région et le milieu dans lequel on rencontre le Bec-croisé des sapins n'est pas menacé.

Par ailleurs, même si elles restent en « Préoccupation mineure », certaines espèces amorcent un léger déclin, d'après le STOC, qui ne doit pas être négligé dans les prochaines révisions de la Liste rouge régionale. Il s'agit de l'Etourneau sansonnet, la Grive draine, la Grive musicienne, le Merle noir, la Sittelle Torchepot et la Tourterelle turque.

### ***Les espèces en Données insuffisantes [DD]***

Quatre espèces étaient classées dans cette catégorie lors de la première évaluation et deux sont désormais concernées par cette catégorie : La Perdrix rouge et la Marouette ponctuée.

La Marouette ponctuée, au début de l'évaluation, était pressentie pour être classée en « Régionalement éteinte » [RE], puisque la seule nidification certaine de ces 20 dernières années datait de 2004, pour cette espèce fréquente au XIX<sup>e</sup> siècle et dont la reproduction en Île-de-France s'est faite de plus en plus rare au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, une suspicion de nidification à Saint-Quentin-en-Yvelines datant de l'été 2018 a conduit les experts à préférer la prudence et à finalement laisser cette espèce difficilement détectable en « Données insuffisantes » [DD].

Notons tout de même que, sans l'application stricte de la méthodologie de l'UICN, deux autres espèces non-indigènes auraient pu intégrer cette catégorie : le Canard mandarin, dont un manque de connaissance a été souligné sur la viabilité de l'espèce sans les introductions régulières dont elle bénéficie ; ainsi que le Faisan vénéré, dont la viabilité de la population en l'absence de lâchers cynégétiques est inconnue.

Concernant les espèces figurant dans cette catégorie lors de la première évaluation et pour lesquelles le statut a évolué, notons que le Chevalier guignette est désormais classé [NA<sup>b1</sup>] puisque l'espèce ne semble finalement n'avoir jamais été une nicheuse régulière dans la région et que le Bec-croisé des sapins est passé en « Préoccupation mineure », comme évoqué précédemment.

### ***Changements de statuts réels et méthodologiques***

Le changement de statut d'une espèce peut être lié à une réelle modification de son état (elle se porte mieux ou moins bien en Île-de-France), à un changement lié à une application différente de la méthodologie ou encore à une amélioration des connaissances sur l'espèce.

Ainsi, si trois espèces sont nouvellement classées [RE], seule la Pie-grièche grise a vraiment vu l'état de sa population se détériorer sur les dernières décennies, puisque les deux autres, l'Alouette calandrelle et la Fauvette orphée, avaient déjà disparu lors de la précédente évaluation. Les connaissances de l'époque à leur sujet laissaient cependant penser que ces espèces étaient autrefois des nicheuses occasionnelles.

De même, le Balbuzard pêcheur, le Circaète Jean-le-Blanc et le Garrot à œil d'or viennent renforcer les effectifs d'espèces classées [CR] alors que leur passage dans cette catégorie est dû à l'application de la méthodologie, puisqu'ils sont désormais évaluables (nicheurs réguliers depuis plus de 10 ans). Leur tendance régionale est cependant stable, voire en augmentation pour le Garrot à œil d'or. C'est également le cas du Canard chipeau, du Grèbe à cou noir et du Goéland brun, dont des apports extrarégionaux permettent le déclassement d'un niveau pour les deux premiers (les classant [EN]) et de deux pour le dernier, passant en « Vulnérable » [VU].

La Pie-grièche écorcheur, comme cela a été souligné précédemment, est également une espèce dont le statut évolue en raison d'une application plus rigoureuse de la méthodologie : Elle était classée NT pr. D1 lors de la première évaluation, autrement dit « Quasi-menacée » et proche de correspondre au critère de « population très petite ou restreinte » alors que ses effectifs étaient sous le seuil de vulnérabilité (estimés à 100-150 couples). L'ordre de grandeur reste similaire pour l'atlas des oiseaux nicheurs 2016 et les experts s'accordent à penser que sa population est restée stable entre les deux populations. Selon le critère D1, elle doit donc être classée [VU] et, ne bénéficiant a priori pas d'apports extrarégionaux, d'autant plus que l'espèce est en déclin au niveau national, elle ne peut être déclassée d'un niveau.

## Conclusion

La proportion d'oiseaux nicheurs menacés en Île-de-France a considérablement augmenté entre les deux Listes rouges : passant d'un quart à 39 % ! Parmi les espèces nouvellement menacées, on retrouve sans surprise des spécialistes de milieux agricoles : depuis 2004, ils ont décliné de 44% ! Les milieux agricoles de la région, qui recouvrent de moitié sa surface, sont majoritairement représentés par une agriculture céréalière sur de grands parcellaires avec peu d'éléments structurant le paysage : les haies et bosquets ayant été supprimés, les mares ayant été comblées, les prairies ayant régressées avec l'arrêt du pastoralisme... A cela, s'ajoute un usage important des pesticides, dont l'emploi a augmenté de 28% sur la période 2008-2015 contre 22% au niveau national.

Ainsi, l'Alouette des champs, la Linotte mélodieuse, la Perdrix grise, le Tarier pâle, l'Hirondelle rustique, la Tourterelle des bois ou encore le Bruant proyer figurent désormais parmi les espèces menacées, sautant pour certains deux voire trois catégories de menaces, comme c'est le cas pour le Bruant proyer qui passe de la catégorie « Préoccupation mineure » [LC] à « En danger » [EN]. D'autres espèces spécialistes des milieux agricoles pourraient devenir menacées lors de la prochaine évaluation, si leur situation ne s'améliore pas : la Bergeronnette printanière, le Bruant jaune ou encore le Faucon crécerelle. C'est le cas également d'espèces plus généralistes mais dépendant également des milieux agricoles comme l'Hypolaïs polyglotte ou le Coucou gris.

La situation n'est pas forcément meilleure pour les espèces spécialistes du bâti, qui ont décliné de 41% depuis 2004 ! Le Moineau domestique et le Verdier d'Europe, bien que pour des raisons a priori différentes, passent de « Préoccupation mineure » [LC] à « Vulnérable » [VU]. La situation est encore plus critique pour le Serin cini qui passe directement à « En danger » [EN]. Les causes de ces déclins ne sont encore pas bien connues, même si, pour le Verdier d'Europe, elles pourraient être liées au virus de la Trichomonose.

Le réchauffement climatique pourrait également jouer dans le déclin de certaines espèces affectionnant les forêts fraîches. Notés « Quasi-menacés » [NT] dans la précédente évaluation, on retrouve désormais le Pouillot fitis [EN], le Bouvreuil pivoine [VU] et le Gobemouche gris [VU] parmi les espèces menacées.

Quelques bonnes nouvelles sont tout de même à noter : les spécialistes des milieux forestiers semblent mieux se porter que les autres. Parmi eux, le Pouillot siffleur, dont les effectifs ont augmenté, est ainsi déclassé d'un niveau, même s'il reste « Vulnérable », ainsi que l'Engoulevent d'Europe et le Faucon hobereau, passés de [NT] à [LC].

La Huppe fasciée, bien que toujours menacée également, diminue d'un cran grâce à l'explosion récente de ses effectifs. Deux espèces ne sont plus menacées : le Milan noir et la Nette rousse. Terminons sur une espèce qui se porte mal au niveau national, elle accuse un fort déclin de - 51% de ses effectifs, mais qui s'est également vue déclassée au niveau régional en raison de l'augmentation de ses effectifs : le Goéland argenté, qui passe de « Quasi-menacé » à « Préoccupation mineure ».

## Tableaux de synthèse

Tableau 1 : Liste réactualisée des oiseaux nicheurs d'Île-de-France par catégories de menace.

Nom français	Nom scientifique	Statuts	Critères
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	RE	
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	RE	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	RE	
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	RE	
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	RE	
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	RE	
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	RE	
Hibou petit duc, Petit duc scops	<i>Otus scops</i>	RE	
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	RE	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	RE	
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	RE	
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	RE	
Traquet tarier, Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	RE	
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	CR	D1
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	CR	D1
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	CR	D1
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	CR	D1
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	CR	D1
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	CR	D1
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	CR	D1
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	CR	D1
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	CR	C1 ; C2a(ii)
Locustelle lusciniôïde	<i>Locustella luscinioides</i>	CR	D1
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	CR	C2a(i)
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	CR	D1
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	CR	D1
Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	CR	D1
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	CR	D1
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	CR	D1
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	CR	C2a(i)
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	EN	D1
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	EN	[CR D1 (-1)]
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	EN	D1
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EN	C1
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	EN	A2ab
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	EN	[CR D (-1)]
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	EN	D1

Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	EN	D1
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	EN	A2b ; C1
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	EN	[CR D (-1)]
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	EN	[CR D1 (-1)]
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	EN	C1 ; A2ab
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	EN	D1
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	EN	A2b
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	EN	A2b
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	EN	A2ab
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	EN	A2b
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	VU	A2ab
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	VU	[EN D1 (-1)]
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	VU	[EN D1 (-1)]
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	VU	C1
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	VU	A2a
Chouette effraie, Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	VU	D1
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	VU	[CR D1 (-2)]
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	VU	A2b
Gobemouche gris	<i>Setophaga striata</i>	VU	C1
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	VU	[CR D(-2)]
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	VU	[EN D1 (-1)]
Héron bihoreau, Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	VU	[CR D1 (-2)]
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	VU	C1
Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	VU	[EN A2b (-1)]
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU	A2b
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	VU	A2ab
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	VU	D1
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	VU	A2b
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	VU	D1
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU	C1
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	VU	D1
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	VU	D1
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	VU	D1
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	VU	D1
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	VU	[CR D1 (-2)]
Traquet pâtre, Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	VU	A2b
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	VU	D1
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	VU	A2ab

Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	NT	[VU A2b (-1)]
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	NT	pr. D1
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	NT	[ VU A2b (-1)]
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	NT	pr. C1
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NT	pr. A2a
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	NT	pr. D1
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	NT	pr. A2b
Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	NT	pr. D1
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	NT	pr. A2b
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	pr. A2b
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	NT	pr. C1
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	NT	pr. D1
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	NT	pr. D1
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT	[EN A2b (-2)]
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	NT	[VU A2b (-1)]
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	NT	[VU A2b (-1)]
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	NT	[EN A2b (-2)]
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	NT	[EN D1 (-2)]
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	NT	pr.B2ab pr.D1
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	NT	[EN D1 (-2)]
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	NT	pr.A2ab
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	LC	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	LC	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LC	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	LC	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	

Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	LC	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	LC	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	LC	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LC	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC	
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	LC	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC	
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	LC	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	LC	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	LC	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	
Poule d'eau, Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC	
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC	
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	

Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	DD	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	DD	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	NA <sup>b2</sup>	
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	NA <sup>a</sup>	
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	NA <sup>a</sup>	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	NA <sup>b1</sup>	
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	NA <sup>b2</sup>	
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	NA <sup>b2</sup>	
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	NA <sup>b1</sup>	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	NA <sup>b1</sup>	
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	NA <sup>b1</sup>	
Faisan vénéré	<i>Syrnaticus reevesi</i>	NA <sup>a</sup>	
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	NA <sup>b1</sup>	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	NA <sup>b1</sup>	
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	NA <sup>b2</sup>	
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	NA <sup>b1</sup>	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	NA <sup>b1</sup>	
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	NA <sup>b1</sup>	
Léiothrix jaune, Rossignol du Japon	<i>Leiothrix lutea</i>	NA <sup>a</sup>	
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	NA <sup>b2</sup>	
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>	NA <sup>a</sup>	
Panure à moustache	<i>Panurus biarmicus</i>	NA <sup>b2</sup>	
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	NA <sup>a</sup>	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	NA <sup>b1</sup>	
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	NA <sup>a</sup>	
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	NA <sup>b1</sup>	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	NA <sup>b1</sup>	

Tableau 2 : Synthèse des oiseaux nicheurs d'Île-de-France par familles reprenant les statuts de la précédente Liste rouge régionale, les statuts actualisés et les tendances des populations.

Noms vernaculaires	Noms latins	Statuts 2011	Statuts 2017	Tendances
<b>ACCIPTRIDAE</b>				
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	EN	EN	→
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	VU	VU	↘
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	CR	CR	→
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	CR	CR	→
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	VU	VU	→
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	LC	→
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	NAb	CR	→
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	LC	↗
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	VU	NT	↗
<b>AEGITHALIDAE</b>				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	NT	↘
<b>ALAUDIDAE</b>				
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	NAb	RE	→
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	VU	↘
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	VU	EN	↘
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	EN	EN	
<b>ALCEDINIDAE</b>				
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LC	LC	→
<b>ANATIDAE</b>				
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	NAa	NA <sup>a</sup>	
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	NAb	EN	→
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	LC	→
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	NAa	NA <sup>a</sup>	
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	CR	CR	→
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LC	LC	↗
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	EN	CR	↘
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	NT	NT	?
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	NAb	CR	→↗
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	VU	NT	↗
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	NE	NA <sup>b2</sup>	
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>	NE	NA <sup>a</sup>	
Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	CR	CR	→
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	CR	CR	
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	NAa	NA <sup>a</sup>	
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	VU	VU	→

<b>APODIDAE</b>				
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	LC	?
<b>ARDEIDAE</b>				
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	NAb	NA <sup>b2</sup>	
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	EN	EN	→
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	RE	RE	
Héron bihoreau, Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	VU	VU	↗
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	LC	→
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	NE	NA <sup>b2</sup>	
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>	
<b>BURHINIDAE</b>				
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	NT	VU	↘
<b>CAPRIMULGIDAE</b>				
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	NT	LC	↗
<b>CERTHIIDAE</b>				
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	LC	↗
<b>CHARADRIIDAE</b>				
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	VU	VU	→
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	VU	VU	↘
<b>CICONIIDAE</b>				
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	NAb	NE	
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	NE	NA <sup>b2</sup>	
<b>CINCLIDAE</b>				
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	NE	NA <sup>b2</sup>	
<b>CISTICOLIDAE</b>				
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>	
<b>COLUMBIDAE</b>				
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	NE	LC	→
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC	LC	→
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC	→
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	NT	EN	↘
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	LC	↘
<b>CORVIDAE</b>				
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC	LC	→
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	LC	→

Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	LC	↗
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	LC	↗
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC	↗

#### CUCULIDAE

Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	NT	↘
-------------	------------------------	----	----	---

#### EMBERIZIDAE

Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	LC	EN	↘
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NT	NT	→
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	RE	RE	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	LC	EN	↘
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	LC	LC	→

#### FALCONIDAE

Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	NT	↘
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	NT	LC	↗
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	VU	VU	↗

#### FRINGILLIDAE

Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	DD	LC	→
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	NT	VU	↘
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	NT	?
	<i>Coccothraustes</i>			
Grosbec casse-noyaux	<i>coccothraustes</i>	LC	LC	↗↗
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	NT	VU	↘
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	→
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC	EN	↘
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	LC	VU	↘

#### HIRUNDINIDAE

Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	LC	NT	↘
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	NT	VU	↘
Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	<i>Hirundo rustica</i>	LC	VU	↘

#### LANIIDAE

Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	RE	RE	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	NT	VU	→
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	CR	RE	↘

#### LARIDAE

Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	NT	LC	↗
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	NAb	VU	↗
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	CR	CR	→

Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>	
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	RE	RE	
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	RE	RE	
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyæetus melanocephalus</i>	NT	NT	→
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	LC	LC	↗
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	CR	CR	↗
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	VU	VU	→↘

#### LEITHRICHIDAE

Léiothrix jaune, Rossignol du Japon	<i>Leiothrix lutea</i>	NAa	NA <sup>a</sup>	
-------------------------------------	------------------------	-----	-----------------	--

#### MEROPIDAE

Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	CR	CR	↘
------------------	------------------------	----	----	---

#### MOTACILLIDAE

Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	LC	→
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	NT	↘
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC	NT	↘
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC	NT	↘
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	EN	↘
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>	
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	VU	EN	↘
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>	

#### ORIOOLIDAE

Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC	NT	↘
-----------------	------------------------	----	----	---

#### OTIDIDAE

Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	RE	RE	
---------------------	----------------------	----	----	--

#### PANDIONIDAE

Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	NAb	CR	→
-------------------	--------------------------	-----	----	---

#### PANURIDAE

Panure à moustache	<i>Panurus biarmicus</i>	NE	NA <sup>b2</sup>	
--------------------	--------------------------	----	------------------	--

#### PARIDAE

Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	LC	↗
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	VU	CR	↘
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	LC	→
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC	LC	
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	LC	LC	→
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC	LC	↗

#### PARULIDAE

Gobemouche gris	<i>Setophaga striata</i>	NT	VU	↘
<b>PASSERIDAE</b>				
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	VU	↘
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	NT	EN	↘
<b>PHALACROCORACIDAE</b>				
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	LC	→
<b>PHASIANIDAE</b>				
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	NT	NT	→
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	LC	→
Faisan vénéré	<i>Syrnaticus reevesi</i>	NAa	NA <sup>a</sup>	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	LC	VU	↘
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	DD	DD	↘
<b>PICIDAE</b>				
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	CR	CR	→
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	LC	→
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU	VU	↘
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC	LC	↗
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC	LC	→
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	LC	→
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	CR	CR	?
<b>PODICIPEDIDAE</b>				
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	NAb	EN	↗
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	NT	NT	?
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC	LC	
<b>PRUNELLIDAE</b>				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	NT	↘
<b>PSITTACIDAE</b>				
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	NAa	NA <sup>a</sup>	
<b>RALLIDAE</b>				
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	LC	→
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	DD	DD	?
Poule d'eau, Gallinule	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	LC	→
Poule d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	VU	VU	→
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	RE	RE	
<b>RECURVIROSTRIDAE</b>				
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>	

REGULIDAE					
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC	LC		↗
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC	LC		↗
SAXICOLIDAE					
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	VU	VU		→
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	LC		→
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC		↗
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	LC		↗
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	LC		→
Traquet pâtre, Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	LC	VU		↘
Traquet tarier, Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	RE	RE		
SCOLOPACIDAE					
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	NT	NT		→
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	RE	RE		
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	DD	NA <sup>b1</sup>		
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>		
SITTIDAE					
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	LC		↘
STRIGIDAE					
Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	NT	NT		↗
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC	LC		?
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>		
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	LC	LC		→
Hibou petit duc, Petit duc scops	<i>Otus scops</i>	RE	RE		
STURNIDAE					
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC		↘
SYLVIIDAE					
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	VU	VU		↗↗
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC		→
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	LC	NT		↘
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC	VU		↘
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC	LC		→
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	NAb	RE		→
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	EN	EN		→
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>		
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC	NT		↘
Locustelle luscinioides	<i>Locustella luscinioides</i>	CR	CR		→
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	LC	LC		↗

Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	EN	EN	→
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	LC	LC	→
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	EN	↘
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	EN	VU	↗
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	LC	→
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC	LC	→
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	CR	CR	↗
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	LC	→

#### TROGLODYTIDAE

Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	LC	→
-------------------	--------------------------------	----	----	---

#### TURDIDAE

Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	LC	↘
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	NAb	NA <sup>b1</sup>	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	LC	↘
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC	↘

#### TYTONIDAE

Chouette effraie, Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	LC	VU	↘
--	------------------	----	----	---

#### UPUPIDAE

Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	CR	EN	↗
---------------	--------------------	----	----	---

#### Tendances d'évolution des populations :

- ↗ : En augmentation
- : Stable
- ↘ : En diminution
- ? : Inconnue

## Références bibliographiques

BIRARD J., ZUCCA M., LOÏS G. et Natureparif, 2012. *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France*. Paris. 92 pages

LE MARECHAL P., LALOI D. et LESAFFRE G., 2013. *Les oiseaux d'Île-de-France. Nidification, migration, hivernage*. CORIF - Delachaux et Nieslté, Paris. 512 pages.

MALHER F., LAPORTE O., BARTH F., CHEVALLIER L., LETOURNEAU C., MASSIN Y., ZUCCA M., 2016. *Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France : 2009 – 2014*. CORIF, Paris. 204 pages.

UICN France, 2011. *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration*. Paris. 60 pages.